

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : le 2 décembre 2020

Date Conseil municipal : le 7 décembre 2020 à 18h00 en mairie de Belvédère

Séance ordinaire,

Membres convoqués : Paul BURRO, René LAURENTI, Alice POLIZZI, Christophe CASSI, Thierry GIACOMO, Christian ANTON, Steve CARPENTIER, Olga LAURENTI, Marc LAURENTI, René-Pierre GUIGO, Max LAMBERT.

Pouvoir : Jean-Paul DUHET à René LAURENTI, Paul LABALESTRA à Paul BURRO, Benjamin VIALE à Christophe CASSI.

Absents : Christian FARAUT

QUORUM ATTEINT

Secrétaire de Séance : Christian ANTON

ORDRE DU JOUR

- 1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal
- 2° Approbation d'un bail commercial
- 3° Aménagement du four communal en salle d'exposition
- 4° Aménagement Gordolasque : Création d'une toilette sèche autonome au parking du Countet.
- 5° DM n°2
- 6° Mise en non-valeur
- 7° Questions diverses

Début de séance : 18h00

1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

2° Approbation d'un bail commercial

Considérant la demande de monsieur PIESVAUX Charley relative à la création d'un commerce de proximité de type épicerie dans le local communal sis 50 rue Victor Maurel,

Considérant l'importance d'une installation de commerce pour le village,

Après avoir lu le projet de bail commercial, monsieur le Maire propose à son Conseil municipal d'approuver ce bail et de l'autoriser à le signer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité plus les pouvoirs :

- **D'approuver le bail commercial qui leur a été présenté**
- **D'autoriser monsieur le Maire à le signer**

3° Aménagement du four communal en salle d'exposition

Considérant que la salle d'exposition actuelle va faire l'objet d'un bail commercial,

Considérant l'importance d'une salle dédiée à la promotion de la culture sur la commune de Belvédère,

Considérant la nécessité de rénover le local du four communal,

Considérant que l'aménagement envisagé du local est estimé à 27 500 euros HT. Ce montant comprend l'aménagement intérieur de la salle, le changement des ouvrants, la rénovation d'un sanitaire et les frais d'architecte),

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité plus les pouvoirs :

- **D'approuver le projet d'aménagement de la salle du four communal en salle d'exposition pour un montant de 27 500 euros HT,**
- **D'autoriser monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières nécessaires à la réalisation de ce projet,**

4° Aménagement Gordolasque : Création d'une toilette sèche autonome au parking du Countet

Considérant l'affluence importante attendue dans la vallée de la Gordolasque pour la période estivale 2021,

Considérant la nécessité de créer un second point sanitaire afin d'accueillir au mieux l'afflux important de touristes pour en limiter l'impact sur la nature,

Considérant le retour positif de ce type d'installation déjà présent dans la Gordolasque au niveau du barrage EDF,

Monsieur le Maire propose que soit installée une seconde toilette sèche au niveau du parking du Countet pour un coût total de 48 000 euros HT comprenant la fourniture de la structure, la terrasse et sa pose.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité plus les pouvoirs :

- **D'approuver le projet de création d'une toilette sèche autonome sur le parking du Countet pour un montant de 48 000 euros HT,**
- **D'autoriser monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières nécessaires à la réalisation de ce projet,**

5° DM n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 678 : Autres charges		2 560.00		
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles		2 560.00		
R 752 : Revenus des immeubles				2 560.00
TOTAL R 75 ; Autres revenus gestion courante				2 560.00
TOTAL		2 560.00		2 560.00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité plus les pouvoirs d'approuver la DM n°2

6° Mise en non-valeur

Dans le cadre d'un dossier de surendettement, madame le Percepteur nous demande l'effacement de la dette de madame PITTO Patricia qui s'élève à 1178.31 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité plus les pouvoirs de passer la dette de 1178.31 euros en mise en non-valeur.

7° Questions diverses

- **Visite du Préfet en charge de la reconstruction**

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que monsieur Xavier Pelletier, Préfet en charge de la reconstruction suite à la tempête Alex se rendra sur la commune dès que les conditions météorologiques le permettront.

- **Demande de reconnaissance de CATNAT aléa glissement de terrains**

Après notre demande faite aux services compétents de l'Etat, la commune a mandaté un géologue expert afin d'appuyer notre demande afin que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle pour le risque glissement de terrain.

- **Situation des routes**

La route de la Gordolasque est désormais ouverte avec une limite de tonnage. Des travaux de confortement seront réalisés au printemps.

Fin de séance : 18h40

Le Maire,



Paul BURRO